



CAPD Promotions – 18 novembre 2013 déclaration préalable du SNUipp-FSU

Cette CAPD des promotions s'est faite attendre. En effet, depuis 2 ans, le SNUipp-FSU demande à ce que cette commission se tienne plus tôt dans l'année. L'an passé, cela n'avait pas été possible car il avait fallu du temps pour prendre en compte les modifications règlementaires relatives aux congés parentaux. Toutefois, il avait été acté que cette année la CAPD se tiendrait en septembre... Programmée le 15 octobre, elle a lieu le 18 novembre...

A ce propos, nous apprécierions que les commissaires paritaires reçoivent tous les mêmes informations, au même moment. Nous sommes surpris de constater qu'une organisation syndicale possède des renseignements, notamment concernant le calendrier, que nous-mêmes n'avons pas. Et ce n'est pas la première fois...

Le SNUipp-FSU ne perd pas espoir que la CAPD des promotions puisse être tenue dès la fin septembre, et renouvelons cette demande pour 2014, pour plus de lisibilité pour nos collègues (le barème étant arrêté au 31 août), et pour que les collègues touchent en temps et en heure leur salaire réactualisé ! Vu l'état de nos salaires, dont les indices sont gelés depuis plusieurs années, et qui sont les plus bas des pays de l'OCDE, il nous semble légitime de ne pas différer outre mesure les décisions d'avancement et leur implication sur la paye.

C'est d'ailleurs parce que l'avancement est un moment attendu des collègues, et financièrement important, que nous renouvelons d'entrée notre demande que les reliquats portent sur les 10^{ème} et 11^{ème} échelons, afin de favoriser les enseignants en fin de carrière, et qui partiront prochainement à la retraite. C'est ce qui se faisait historiquement en Savoie, avant que vous n'y mettiez un terme il y a 2 ans, Monsieur le Directeur Académique.

150 000 €, c'est l'écart de rémunération cumulée qui sépare un PE effectuant sa carrière au rythme le plus rapide de celui qui n'est promu qu'à l'ancienneté. C'est pourquoi le SNUipp-FSU maintient son exigence d'un seul rythme d'avancement pour tous, au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783, soit l'échelon le plus élevé de la hors classe, au rythme le plus rapide, celui de l'actuel grand-choix.

Nous avons quelques remarques plus techniques, avant de rentrer dans l'étude des documents tout à l'heure. Nous avons reçu les documents en temps et en heure, conformément au règlement intérieur de la CAPD. Toutefois, il nous manque certaines informations, afin d'effectuer notre travail de contrôle.

- Les dates des notes n'apparaissent pas sur les documents, ce qui ne nous permet pas de vérifier s'il s'agit de notes anciennes nécessitant un correctif, ou non ;
- Nous souhaiterions connaître les enseignants qui ont déposé un dossier de départ à la retraite, en lien avec notre demande concernant les reliquats ;
- Nous aimerions comprendre pourquoi certains enseignants n'ont pas de

- note, aux 4^{ème} et 5^{ème} échelons. S'agit-il d'enseignants qui étaient en congé parental, par exemple ?
- Nous l'avions déjà demandé l'an dernier, nous souhaitons avoir également la liste des enseignants promus au 4^{ème} échelon. Peut-être avez-vous prévu de nous la donner en séance ?

Nous avons demandé l'an dernier à connaître les congés parentaux, qui modifient la liste des promus. Cela a été fait cette année, et nous vous en remercions. Cependant, était-il nécessaire de programmer une énième réunion pour ça ? Ces renseignements auraient pu nous être transmis par voie de mail. En effet, nous sommes attachés, au SNUipp-FSU, au respect du paritarisme, et du travail fait en séance.

Nous profitons de cette CAPD pour faire remonter, à nouveau, les problèmes de... remplacement ! Malgré votre optimisme, sur le terrain, la situation se révèle aussi compliquée que les années précédentes. PES en stage non remplacés, stages de formation continue non remplacés, enseignants en arrêt non remplacés... Le SNUipp-FSU vous avait déjà alerté lors de la CAPD du 15 octobre dernier. Vous aviez alors semblé surpris, et aviez répété que tout allait bien, et que vous pouviez assurer le remplacement toute l'année, comme annoncé à la rentrée. Maintenez-vous toujours cette position, niant ce qui se passe dans les écoles chaque jour ?

Nous réitérons notre demande concernant les opérations de carte scolaire, et par conséquent du mouvement intra départemental : dans quelle mesure la tenue des élections municipales de mars prochain aura des incidences sur le calendrier ?

Les remontées des prévisions d'effectifs ont été plus précoces que d'habitude, le calendrier des instances sera-t-il avancé également ? Cela pose le problème de la fiabilité des prévisions d'effectifs : plus elles sont faites tôt, plus la marge d'erreur quant à la réalité du terrain est grande.

Les dates de la campagne de prévisions ont par ailleurs posé un réel problème, lié aux nouvelles clés OTP. On a vu là un exemple de l'écart entre les injonctions administratives, et la réalité du terrain !

Réalité du terrain qui est la suivante : pas d'amélioration de nos conditions de travail, incertitudes sur l'avenir de notre métier, salaires qui stagnent, voire qui reculent, réforme des rythmes qui cristallise le mécontentement, changements toujours attendus font que l'exaspération monte dans les écoles. Un enseignant sur trois était en grève la semaine dernière, et le SNUipp-FSU ne compte pas s'arrêter là. Nous reviendrons bien entendu sur les conditions de la rentrée lors du CDEN de demain.